



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25 N° 7

18 février 1970

LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET L'INFLATION

Le texte qui suit est extrait d'un discours prononcé par le gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky, à une réunion du Canadian Club de Montréal le 2 février:

...Depuis quelque temps déjà, la politique monétaire a été nettement orientée vers une réduction des tensions inflationnistes: les conditions de crédit n'ont cessé de se resserrer et le loyer de l'argent — largement influencé, il est vrai, par l'évolution de la conjoncture économique à l'extérieur comme à l'intérieur — a augmenté de façon presque ininterrompue depuis septembre 1968, pour atteindre des niveaux sans précédent.

Le resserrement des conditions de crédit a pour but d'inciter les chefs d'entreprises et les consommateurs à réduire le rythme d'accroissement de leurs dépenses et, par là même, la pression de la demande au sein de l'économie. Les décisions dont il s'agit — dépenser ou ne pas dépenser — ne sont pas affectées par le seul coût du crédit, mais aussi par sa disponibilité. Or, depuis un an ou deux la réduction générale de la disponibilité du crédit a mis beaucoup plus de temps à se faire sentir que la hausse des taux

d'intérêt. Certes, on a enregistré en 1968 une baisse sensible du volume des émissions d'obligations à long terme sur le marché national; on a également noté un fléchissement l'année dernière. Ces réductions ont cependant été compensées en partie par un accroissement des emprunts sur les marchés étrangers. En ce qui concerne le marché hypothécaire, les emprunteurs étant disposés à payer des taux d'intérêt élevés, le volume des prêts a pu se maintenir assez bien jusqu'à la mi-été, mais il s'est amenuisé par la suite.

Quant aux concours bancaires, il a fallu un certain temps pour que la politique monétaire restrictive ait une incidence marquée sur leur disponibilité. Cela est dû en partie au fait qu'à l'automne 1968, lorsque débuta l'actuelle phase restrictive de la politique monétaire, la liquidité des banques était très forte, mais aussi au fait que les banques, sous la pression des demandes de prêts, ont cru pouvoir laisser fléchir le pourcentage de leur liquidité, jusqu'à un niveau nettement inférieur à celui qu'elles avaient maintenu dans la période d'après-guerre. Dès les premiers mois de 1969 — par suite de la politique restrictive de la banque centrale, d'une part, de la progression ininterrompue des prêts bancaires, d'autre part — le coefficient Liquidités/Actif était tombé à 30 pour cent, ce qui n'était déjà pas trop confortable, puis à moins de 29 pour cent en avril, niveau jusque-là sans précédent.

Au cours de ce même mois, au surplus, la Banque du Canada annonça qu'en conformité du pouvoir que lui confère la loi, elle relevait le coefficient minimal des réserves secondaires, ce qui eut pour effet d'immobiliser environ 250 millions de dollars de liquidités bancaires, qui ne pouvaient donc plus servir au financement d'une nouvelle expansion des prêts. A mesure que les taux d'intérêt grimpaient, nous avons, en plusieurs étapes, relevé le taux d'escompte, qui est de 8 pour cent depuis juillet dernier.

La banque centrale a continué à maintenir sa pression sur les réserves-encaisse et les liquidités des banques, en vue de maintenir le resserrement du

SOMMAIRE

La politique monétaire et l'inflation.....	1
Fusées pour l'étude d'une éclipse	3
M. Trudeau visitera les pays du Pacifique	3
Le retour des intellectuels canadiens	4
Comité sur l'emploi des contraceptifs	4
Foire alimentaire flottante.....	4
Les Jeux d'hiver de l'Arctique	5
L'avenir du DDT	5
Entraînement des Officiers au Canada.....	7
La guerre à l'inflation.....	7
Comité interministériel de l'espace	8
La relève des troupes à Chypre	8

crédit à un degré jugé approprié. Le coefficient dont j'ai parlé il y a un instant - Liquidités/Actifs - est même descendu, pour l'ensemble des banques, jusqu'aux environs de 26 pour cent, de sorte que les ressources dont elles disposent pour accroître leurs prêts ne sont manifestement pas considérables.

RALENTISSEMENT DES PRÊTS BANCAIRES

Le rythme d'accroissement des prêts bancaires s'est nettement ralenti en mai et en juin. L'accroissement de l'ensemble des prêts aux entreprises et à la consommation, au cours du second semestre de 1969, a cependant été inférieur à 4 pour cent par année. Toutefois, compte tenu des facteurs saisonniers, on a enregistré depuis quelques mois une tendance à la hausse, par suite du resserrement sensible des marchés financiers et aussi parce que les banques ont probablement dû financer, directement ou indirectement, une certaine partie du papier commercial émis par les sociétés. Depuis la mi-été, les banques n'ont guère développé leurs prêts personnels et, comme elles distribuent près de la moitié des crédits consentis à la consommation au Canada, la progression de l'encours global de ces crédits s'est ralentie considérablement.

L'effet de la politique monétaire sur le système bancaire s'est traduit nettement dans les grands agrégats. Malgré une certaine accélération en novembre et décembre, le taux annuel de progression des ressources bancaires n'a été que de 2 pour cent depuis juillet 1969, et de 5 pour cent depuis un an. L'ensemble de la monnaie hors banques et des dépôts bancaires du public - définition large de la masse monétaire détenue par le secteur privé - s'est accru de moins de 4 pour cent au cours de 1969 et son niveau en décembre était même inférieur à celui de mars.

COOPÉRATION DES BANQUES

Pour renforcer ses moyens normaux d'intervention, la banque centrale a demandé et obtenu la coopération des banques dans divers domaines. A la requête de la banque centrale, les grandes banques ont renoncé à la surenchère dans la recherche des gros dépôts pour lesquels elles offrent des instruments spéciaux en dollars canadiens. A titre de mesure supplémentaire visant à prévenir une trop forte hausse générale des taux d'intérêt à court terme et pour protéger, en partie tout au moins, les taux canadiens d'intérêt contre la montée en flèche des taux sur le marché de l'euro-dollar, les banques ont convenu en juillet de respecter un plafond pour leurs dépôts "swaps" - terme qui désigne des fonds en dollars canadiens convertis en une monnaie étrangère et placés dans une banque sous forme de dépôt à terme, que la banque intéressée s'est engagée, par un contrat de change à terme, à reconvertir en dollars canadiens à l'échéance. Pour les mêmes motifs, j'ai demandé à un certain nombre d'établissements financiers, la semaine dernière, de ne pas entraver l'objectif envisagé lors de la fixation du plafond pour les dépôts

"swaps", en effectuant des opérations analogues par d'autres moyens. Dans un autre domaine et pour atténuer l'incidence du resserrement du crédit sur les régions les moins prospères du pays, la banque centrale a demandé aux banques d'accorder une attention particulière aux emprunteurs de ces régions. Nous avons également demandé aux banques d'avoir des égards particuliers pour les petites entreprises dans chaque province, étant donné qu'à la différence des grandes sociétés, elles ne peuvent, normalement, faire appel à d'autres sources de crédit. L'Institut d'émission a aussi émis le vœu que les banques puissent maintenir une continuité raisonnable de leurs opérations de prêts hypothécaires à l'habitation. Enfin, comme les taux d'intérêt sur les prêts bancaires sont plus élevés aux États-Unis que chez nous - ce qui incite les sociétés américaines à emprunter au Canada, directement ou par l'entremise de leurs filiales - nous avons suggéré aux banques qu'elles devraient accorder la priorité, dans la répartition de leurs concours, aux demandes justifiées de leurs clients canadiens.

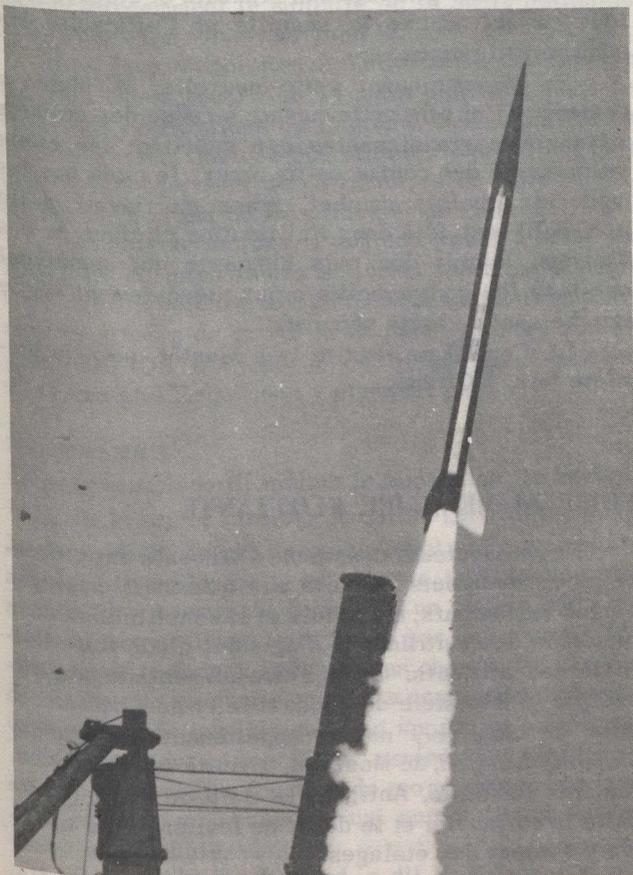
Bien que l'effet général de la politique monétaire se soit fait sentir à tous les niveaux du marché de l'argent et sur toutes les institutions financières, la forte demande de prêts hypothécaires et de crédit à la consommation s'est traduite par une expansion plus rapide des institutions financières non bancaires - telles que les sociétés de fiducie et de prêt et les sociétés de financement - qui avaient la faculté de rémunérer à des taux d'intérêt plus élevés les fonds qui leur étaient confiés. Cette évolution, ajoutée à un nouveau développement du marché du papier commercial - sur lequel je reviendrai d'ailleurs dans un instant - a compensé dans une certaine mesure l'expansion plus modeste du crédit bancaire.

RESTRICTION DU CRÉDIT

L'une des raisons pour lesquelles la contrainte monétaire a tant tardé à faire sentir son plein effet est précisément cette grande diversité des sources de crédit accessibles à certains emprunteurs. Rappelons, à titre d'exemple, l'expansion rapide du marché du papier commercial, au cours du deuxième semestre de 1969, grâce, souvent, à des échéances très courtes, qui tenaient moins compte des besoins réels des emprunteurs que du désir des investisseurs de maintenir la liquidité de leurs fonds. On ne peut, toutefois, développer des sources de crédit de cette nature que dans certaines limites et les fortes tensions qui se sont manifestées sur le marché du papier commercial, vers la fin de l'année, semblent bien indiquer que l'expansion avait même été poussée un peu loin. Un autre exemple de la façon dont l'effet de la politique de restriction du crédit peut être retardé est la lenteur délibérément apportée par certaines entreprises à régler leurs comptes. Cette pratique tend à rejeter le fardeau de la pénurie de crédit sur les épaules des gros fournisseurs, qui peuvent avoir, plus aisément que leurs clients, accès aux banques ou à d'autres sources de crédit. Ici encore, il s'agit d'un

FUSÉES POUR L'ÉTUDE D'UNE ÉCLIPSE

Au début du mois prochain, on lancera d'une rampe provisoire en Nouvelle-Écosse quatre fusées *Black Brant III* à l'occasion d'une éclipse totale du soleil.



La fusée Black Brant III

Les fusées, construites par *Bristol Aerospace* de Winnipeg, porteront des charges utiles de 50 à 60 livres jusqu'à une altitude d'une centaine de milles pour y analyser les effets de l'éclipse sur le climat et les communications radioélectriques. C'est le Conseil national des recherches qui réalisera le projet le 7 mars dans la région de Port Dufferin sur la côte est de la Nouvelle-Écosse.

La première fusée montera une heure avant l'éclipse, la deuxième juste avant la totalité, la troisième au moment de la totalité et la quatrième immédiatement après la totalité. Aucune des charges transportées par les fusées ne sera récupérable. Les renseignements scientifiques seront transmis des appareils électroniques complexes contenus dans les charges jusqu'aux stations réceptrices au sol.

La société Bristol, en plus de concevoir les fusées, a construit les charges et y a mis les équipements électroniques. En plus des appareils du CNR, des scientifiques de Grande-Bretagne placeront leurs propres instruments dans l'une des charges.

Ce sondage du CNR se fera depuis la Nouvelle-Écosse parce que l'éclipse tracera une trajectoire de 75 milles de large le long du littoral oriental de cette province, puis à travers l'île du cap Breton et à Terre-Neuve.

Ce lancement des quatre fusées fait partie d'une série de sondages de la haute atmosphère qui seront effectués le long de la côte orientale de l'Amérique du Nord pendant la durée de l'éclipse. Des fusées seront lancées de divers endroits des États-Unis et des hommes de science d'autres parties du monde participeront à ces travaux.

Les *Black Brant III* sont des fusées simples à un seul étage, alimentées par du carburant solide, ce qui les rend plus faciles à lancer que les engins à carburant liquide.

M. TRUDEAU VISITERA LES PAYS DU PACIFIQUE

Le premier ministre a annoncé qu'il projetait de visiter la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Malaisie et Singapour durant le mois de mai, avant de se rendre au Japon pour une visite officielle de cinq jours en tant qu'invité du Gouvernement Japonais. Durant son séjour au Japon, il visitera l'Expo 70 à Osaka et assistera aux célébrations devant marquer la journée du Canada le 27 mai. Selon l'horaire prévu M. Trudeau quittera Ottawa le 10 mai et sera de retour dans la capitale le 29 du même mois.

La tournée du premier ministre reflète l'intérêt croissant que le Canada porte aux pays de la ceinture du Pacifique. Depuis longtemps, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont noué des relations avec le Canada dans le cadre du Commonwealth et les échanges commerciaux avec ces pays s'intensifient. Le

voyage de M. Trudeau fait suite aux visites des premiers ministres des deux états, qui ont séjourné au Canada l'an dernier, et tend à souligner l'importance que le Canada attache à des relations plus étroites avec les pays du Pacifique Sud, également associés au Commonwealth.

Le Canada a établi d'importantes relations commerciales avec la Malaisie et Singapour; les Canadiens multiplient leurs investissements dans ces pays qui bénéficient également d'un apport de capitaux et d'une aide technique qui leur sont dispensés généreusement en vertu du programme canadien de développement international. Grâce à ce voyage, le premier ministre renouvellera les contacts qu'il a établis avec les premiers ministres de la Malaisie et Singapour.

LE RETOUR DES INTELLECTUELS CANADIENS

“L'exode des cerveaux” n'est peut-être pas aussi importante qu'on l'avait d'abord cru; et, selon le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Allan J. MacEachen, elle peut être, en vérité, un “gain de cerveaux” déguisé.

M. MacEachen, qui prenait la parole à une réunion conjointe des sections régionales de l'*Engineering Institute of Canada* et de l'Association des ingénieurs professionnels de l'Ontario, a mentionné que, selon les enquêtes du ministère, sur huit Canadiens hautement qualifiés, de quatre à sept peuvent revenir au Canada après avoir travaillé un an ou deux aux États-Unis.

“Nous poursuivons nos études,” a dit Monsieur MacEachen. “Il est difficile d'obtenir des renseignements précis; mais il semble que le nombre de Canadiens hautement qualifiés qui nous reviennent est beaucoup plus élevé qu'on ne l'avait soupçonné. Par ailleurs, ils reviennent avec un bagage d'expérience des nouvelles méthodes américaines, et ils font profiter le Canada de cette expérience et de leur savoir-faire”

UN MARCHÉ CONTINENTAL

“Le marché de la main-d'oeuvre professionnelle et scientifique est un marché continental,” a ajouté le ministre. “Il y a eu un va-et-vient continu entre le Canada et les États-Unis au cours des dernières années, et le Canada, sous certains rapports, a équilibré la situation par la migration de personnel enseignant américain au Canada, par exemple, qui dépasse maintenant les passages dans l'autre sens. Le Canada a importé des États-Unis autant d'économistes qu'il leur en fournissait.”

L'accès plus facile à l'éducation au Canada et l'insécurité sociale aux États-Unis se sont traduits par une augmentation importante du nombre d'Américains qui viennent au Canada et des Canadiens qui reviennent.

Pendant les cinq premières années '60, le nombre de Canadiens qui se sont déplacés vers le sud s'est élevé à environ 50,000 par année. Ce nombre est maintenant réduit de moitié, soit à peu près un nombre égal à celui des immigrants arrivant au Canada des États-Unis.

Selon M. MacEachen, le moyen de retenir au Canada les diplômés qualifiés est de leur offrir des occasions de faire carrière ici: “Si nous voulons retenir les Canadiens compétents, nous devons leur fournir la possibilité d'employer leurs talents. Nous devons conserver un niveau d'expansion économique susceptible d'absorber les diplômés en sciences et en professions libérales, et leur présenter le genre de défi qu'ils ont appris à relever”.

Le ministre est d'avis que la demande de personnel qualifié au Canada, dans les domaines des sciences et professions libérales, sera de plus en plus forte.

COMITÉ SUR L'EMPLOI DES CONTRACEPTIFS

Le ministre de la Santé nationale et du bien-être social, M. John Munro, a annoncé la formation d'un Comité spécial composé de sept médecins choisis à travers le Canada et dont le mandat sera de conseiller la Direction générale des aliments et drogues pour tout ce qui touche la sécurité et l'efficacité des contraceptifs oraux.

En communiquant cette nouvelle, M. Munro a déclaré: “J'ai pris cette mesure à cause des craintes sans cesse grandissantes que suscitent les effets secondaires des contraceptifs oraux. Je crois que les médecins choisis sauront, grâce au travail qu'ils accomplissent déjà dans l'utilisation clinique de ces drogues, fournir des avis d'experts qui assureront que tous les contraceptifs oraux présentement sur le marché sont de toute sécurité.”

Le Comité se réunira très bientôt, pour la première fois, à Ottawa.

FOIRE ALIMENTAIRE FLOTTANTE

Des producteurs canadiens d'aliments ont présenté récemment leurs produits aux acheteurs employés par les restaurants, les hôtels et les institutions dans la région des Antilles; il s'agissait d'une foire flottante des aliments. Cette Foire alimentaire, organisée par le ministère de l'Industrie et du Commerce à bord du *Sunriver*, navire appartenant à *Saguenay Shipping Limited*, de Montréal, a visité les Bermudes, les îles Bahamas, Antigua, la Barbade et la Trinité entre la mi-janvier et le début de février. Onze sociétés y avaient des étalages.

La compagnie de transport maritime qui a collaboré à cette campagne exploite un service régulier entre Halifax et la mer des Antilles, ce qui permet aux exportateurs d'expédier leurs produits au gré des clients.

L'affluence croissante de touristes aux Antilles a mis à contribution plus que jamais les hôtels et les magasins qui accueillent les visiteurs. Les aliments canadiens qui ont fait l'objet de la campagne pourraient s'imposer sur ce marché grâce à leur qualité, leurs emballages et leurs prix pouvant soutenir la concurrence internationale.

A bord du navire étaient rangés des échantillons d'un bon nombre d'aliments canadiens: poissons, viandes, biscuits, desserts, fruits et légumes traités, jus de fruits et boissons, tartes congelées, épices, beurre d'arachide, frites congelées et autres. La Foire comprenait aussi des vins, des liqueurs et du tabac.

Des représentants de la plupart des sociétés exportantes accompagnaient la Foire. Les acheteurs des hôtels, des restaurants et des institutions ainsi que d'autres acheteurs ou agents éventuels avaient été également invités par les délégués commerciaux canadiens dans les Antilles.

LES JEUX D'HIVER DE L'ARCTIQUE

Le Gouvernement fédéral vient d'accorder une subvention de \$140,000, en vertu du Programme de la santé et du sport amateur, pour la tenue des Premiers Jeux d'hiver de l'Arctique. C'est ce qu'a annoncé récemment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro.

Les Jeux auront lieu à Yellowknife, Territoires du Nord Ouest, du 10 au 14 mars prochain, dans le cadre des célébrations du Centenaire des Territoires du Nord-Ouest. Quelque 800 athlètes y prendront part dont des concurrents des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon, de l'est de l'Arctique et de l'Alaska.

Le programme des Premiers Jeux d'hiver de l'Arctique comprendra des activités sportives et culturelles; il s'adresse aux athlètes demeurant dans les régions situées en entier ou en partie au nord du 60e parallèle. On s'attend à ce qu'un grand nombre d'Indiens et d'Esquimaux y prennent part.

PROGRAMME

Le programme sportif inclura le badminton, le basket-ball, la boxe, le curling, le patinage artistique, le hockey, le tir, le ski de cross-country, le tennis sur table et le volley-ball, en plus de jeux locaux tels que celui qui consiste à projeter un homme dans les airs au moyen d'une toile tenue par une équipe, les courses de traîneaux tirés par des chiens, les danses folkloriques, auxquelles seule la population indienne et esquimaude participera. Les sports au programme couvriront les compétitions seniors et juniors et seront organisés en fonction du programme prévu pour les Jeux d'hiver canadiens qui auront lieu à Saskatoon l'an prochain.

"La population du Nord, a dit M. Munro, n'a pas les mêmes chances que les Canadiens en général de participer à des événements et réjouissances de ce genre, au plan national. Ceci est dû en grande partie au climat particulier de la région, à la situation géographique du territoire par rapport aux provinces, et aussi, dans une large mesure, aux considérations économiques, car la participation régulière à des programmes d'envergure nationale deviendrait trop dispendieuse."

RELATIONS CANADA-ÉTATS-UNIS

"Les Jeux de l'Arctique, a ajouté le ministre, ont aussi l'avantage de s'inscrire dans le cadre des célébrations du Centenaire des Territoires du Nord-Ouest; il ne fait aucun doute, par ailleurs, que la participation de l'Alaska contribuera aux bonnes relations entre le Canada et les États-Unis. Les Jeux de l'Arctique fourniront non seulement l'occasion de tenir des rencontres sportives dans les territoires du Nord, de promouvoir la compréhension entre les habitants et de créer une identité géographique plus marquée, mais ils permettront également la construction et l'amélioration d'installations sportives pour des fins d'entraînement et de compétition."

Les Jeux d'hiver de l'Arctique, qui auront lieu à tous les deux ans pourront conduire éventuellement à la tenue de Jeux mondiaux de l'Arctique car plusieurs groupes des régions arctiques de l'Europe ont manifesté de l'intérêt pour les Jeux et ont même demandé d'y participer.

L'AVENIR DU DDT

Un jury international d'experts, se conformant à l'opinion émise plus tôt cette année par le Canada, a recommandé que tout usage non essentiel et abusif du DDT soit déconseillé. Les experts ont en même temps abaissé les limites d'ingestion quotidienne recommandées comme acceptables. La dose maximale de DDT dans le régime alimentaire au Canada est encore bien inférieure (environ 10 pour cent) à ces nouvelles limites.

Les experts conviennent cependant que, d'après ce que l'on en sait à l'heure actuelle, les avantages du DDT l'emportent sur ses inconvénients. Par conséquent, dans une autre décision parallèle à la position du Canada, le groupe comprenant quatorze experts des résidus de pesticides et toxicologues de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a résolu de ne pas recommander l'interdiction pure et simple du DDT, lors de sa récente réunion tenue à Rome.

M. Henry Hurtig, coordonnateur des recherches sur les pesticides au ministère de l'Agriculture du Canada, a été réélu président de l'assemblée; Monsieur W.A. Mannell, chef de la toxicologie de la Direction des aliments et drogues, y assistait également.

Dans l'une de leurs décisions les plus importantes de l'année, les experts ont nié l'existence de toute preuve concluante voulant que le DDT soit cancérigène (produit chimique capable de provoquer un cancer.) La décision a suivi une étude approfondie de tous les renseignements disponibles, y compris des expériences récentes dont une publicité tapageuse s'est emparée et que des gens ont citées comme preuve que le DDT peut occasionner le cancer.

M. Hurtig a déclaré que les experts ont examiné longuement ces expériences particulières et il a ajouté: "Ils ont affirmé que les épreuves n'établissent pas de façon concluante que le DDT soit un agent cancérigène. L'examen complet du DDT a amené les experts à reconnaître que certaines questions restent sans réponse au sujet de ses effets sur le milieu et la santé de l'homme, mais ils conviennent que le DDT et d'autres insecticides organochlores continueront pour un certain temps de remplir une fonction importante dans la production alimentaire et la protection des cultures dans plusieurs pays; il nous a été impossible d'en arriver pour le moment à une décision définitive sur les dangers éventuels du DDT chez l'homme."

LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET L'INFLATION (Suite de la p. 2)

moyen auquel on ne peut recourir que dans une certaine mesure. Si l'on considère à la fois le crédit bancaire et le crédit provenant d'autres sources, j'ai nettement l'impression qu'il y a eu resserrement graduel, par suite de l'effet progressif de la politique monétaire sur le volume des fonds disponibles.

DIMINUTION DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

La politique fiscale a également joué un rôle important dans le programme tendant à restreindre l'accroissement de la dépense globale au sein de l'économie. Le rythme d'augmentation des dépenses du Gouvernement fédéral s'est ralenti et la situation générale de sa trésorerie s'est considérablement améliorée en 1969, par rapport à l'année précédente. Tout cela est notoire. Ce que l'on sait probablement beaucoup moins bien, c'est que l'amélioration de la situation budgétaire du Gouvernement à également beaucoup aidé la banque centrale à maintenir sous pression la liquidité des banques. En effet, l'encours des titres négociables du Gouvernement canadien n'a pas augmenté durant les douze derniers mois, ce qui a facilité la tâche de la banque centrale, dont la politique visait à enlever au système bancaire une partie de ses liquidités – surtout des titres du Gouvernement – et à les faire absorber par des portefeuilles non bancaires. En 1968, au contraire, l'encours des titres négociables du Gouvernement canadien en dollars canadiens s'était accru de plus d'un milliard et, malgré le succès des efforts entrepris pour obtenir une augmentation des portefeuilles non bancaires, il avait été impossible, dans les circonstances de l'époque, d'éviter un accroissement sensible du portefeuille des banques en fonds d'État et par conséquent de la liquidité des banques.

Inutile de poursuivre davantage la description et l'explication des mesures anti-inflationnistes qui ont été appliquées. On a surtout compté sur les politiques monétaire et fiscale, instruments de portée générale qui affectent essentiellement le volume de la demande ou des dépenses. Mais d'autres politiques – portant sur l'autre terme de l'équation, c'est-à-dire sur l'offre, et ayant pour objet d'accroître l'efficacité et la mobilité de nos ressources – n'en ont pas moins une importance capitale. Le Gouvernement a fait largement appel à ces politiques, ce qu'il continue de faire d'ailleurs. Mentionnons particulièrement d'importants efforts de recyclage et de formation d'une main-d'oeuvre spécialisée. Malheureusement, ces politiques ne portent tous leurs fruits qu'au bout d'un temps assez long et ne peuvent donc contribuer que faiblement à la solution immédiate de notre problème le plus urgent: juguler l'inflation.

RÉSULTATS DES RESTRICTIONS

Que faut-il penser alors de l'efficacité des mesures adoptées? J'estime, sur la foi de très nombreux indices, qu'elles ont eu une influence considérable

sur le niveau général des dépenses, bien que le ralentissement de la demande semble avoir eu jusqu'ici un effet plus marqué sur le niveau de la production que sur la hausse des prix. Nous pouvons nous féliciter, au moins, d'avoir réussi à freiner l'accélération de la montée des prix. Sans les mesures vigoureuses qui ont été prises pour restreindre la demande, la hausse de nos prix et de nos coûts aurait certainement été plus forte encore qu'elle ne l'a été en fait.

En 1969, on a constaté un ralentissement considérable du taux d'expansion économique aux États-Unis comme au Canada. Aux États-Unis, où les politiques monétaire et fiscale ont également été orientées dans le sens de la contrainte, les symptômes sont très nets. L'accroissement de la production totale, qui avait atteint le rythme de 6.5 pour cent par an au cours du premier semestre de 1968, était tombé à 2.5 pour cent pendant le premier semestre de 1969, et n'a été en moyenne que d'environ 1 pour cent au cours du second semestre. L'expansion de l'économie canadienne s'est poursuivie à un taux très élevé, en valeur réelle, jusqu'à la fin du premier trimestre 1969. De toute évidence, elle s'est ralentie sensiblement par la suite, mais il reste que les indices traditionnels de l'activité économique sont extrêmement difficiles à interpréter, en raison des nombreuses et importantes grèves qui sont survenues au cours du deuxième trimestre et dont l'effet s'est fait sentir sur des secteurs importants de l'économie jusqu'au cours du quatrième trimestre. C'est pourquoi je suis porté à croire que le taux véritable de croissance de l'économie canadienne, depuis le 1er trimestre de l'année dernière, a pu être légèrement supérieur à celui que semblent suggérer les chiffres du produit national brut ou de la production industrielle.

Contrairement à la situation aux États-Unis, où le marché du travail a été très tendu durant toute l'année 1969, le taux de chômage au Canada est actuellement de près de 5 pour cent pour l'ensemble du pays et atteint même un niveau beaucoup plus élevé dans certaines régions. Malheureusement, l'existence d'une main-d'oeuvre un peu plus abondante au Canada en 1969 ne s'est pas encore traduite par une amélioration tangible de l'évolution des prix et des coûts de production. Bien au contraire, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4.6 pour cent au cours des douze derniers mois contre 4.1 pour cent l'année précédente. Les chiffres concernant les coûts de production ne sont guère plus encourageants. La moyenne des salaires hebdomadaires au Canada continue à monter, d'une année à l'autre, un gain de l'ordre de 7 à 7.5 pour cent, ce qui dépasse de beaucoup l'amélioration de la productivité des dix dernières années, pour ne pas parler de la très faible augmentation enregistrée en 1969.

La situation depuis environ un an peut donc se résumer ainsi: la croissance de l'économie s'est considérablement ralentie, tandis que les prix et les coûts ont continué d'augmenter à un rythme extrêmement inquiétant. Faut-il en conclure que nos mesures

se sont avérées inefficaces? Je ne le crois pas. Depuis le milieu de l'année dernière, on a pu constater que les entreprises éprouvaient de plus en plus de difficultés à récupérer, sous forme de majorations de leurs prix de vente, l'augmentation de leurs coûts de production. Cela s'est traduit par l'amenuisement progressif des marges bénéficiaires au cours des derniers mois. Cette évolution prouve, à mon avis, que les mesures restrictives commencent à prendre. A mesure que s'accroîtra la difficulté d'absorber de cette façon de fortes augmentations de coûts, les entreprises devront intensifier leurs efforts pour les freiner...

ENTRAÎNEMENT DES OFFICIERS AU CANADA

Le ministre de la Défense nationale a sanctionné la création d'un nouveau quartier-général dont les collèges de la défense nationale ainsi que les collèges d'état-major des Forces armées canadiennes et les collèges militaires relèvent depuis le 1er janvier 1970. Le major général W.A. Milroy d'Edmonton et Calgary a été nommé commandant de ce complexe, qui s'appellera "Quartier-général, Établissements d'éducation de la défense canadienne".

Au début, le nouveau quartier-général aura le commandement des trois collèges militaires: le Collège militaire royal, à Kingston (Ontario), le Collège militaire royal de Saint-Jean, à Saint-Jean (Québec), et le Collège militaire Royal Roads, à Victoria (Colombie-Britannique). Ce commandement s'étendra éventuellement au Collège de la défense nationale, à Kingston, au Collège des Forces canadiennes, à Toronto, et au Collège d'état-major et de commandement des forces terrestres, à Kingston.

RÉSULTAT D'UN RAPPORT SPÉCIAL

Il s'agit là de la première étape dans la mise en oeuvre d'un nouveau système unifié d'éducation des officiers des Forces armées canadiennes que recommande le rapport de la Commission de perfectionnement des officiers, 1969. Ce rapport, publié en trois volumes, est le couronnement de 18 mois de travail. Il préconise un projet global d'application et renferme des conclusions et des recommandations quant au perfectionnement des officiers des Forces armées canadiennes.

La Commission de perfectionnement des officiers est devenue, le 1er mars 1969, le Groupe de planification du Centre d'éducation de la défense canadienne. Ce groupe a reçu pour mandat de planifier la mise en oeuvre d'un système modifié d'éducation des officiers en tenant compte des restrictions qui s'appliquent en ce moment aux finances et à la main-d'oeuvre.

Le nouveau quartier-général verra à mettre en oeuvre les recommandations de la Commission de perfectionnement des officiers ainsi que les autres lignes de conduite touchant l'éducation des officiers et communiquées par le ministre de concert avec ses conseillers civils et militaires.

Le Collège de la défense nationale à Kingston prépare les officiers de rang plus élevé et des civils à des postes supérieurs. Le Collège d'état-major des Forces armées canadiennes, à Toronto, qui, avec l'École d'état-major des Forces armées canadiennes, constitue le Collège des Forces armées canadiennes, prépare les officiers pour des postes de commandement et d'état-major du rang de lieutenant-colonel. Le Collège d'état-major de commandement des forces terrestres du Canada, à Kingston, prépare des officiers qui se destinent à des postes de commandement des rangs de major et de lieutenant-colonel ainsi qu'à des postes d'état-major, et concentre cette préparation plus particulièrement sur les opérations de combat des forces terrestres et des éléments aériens qui les appuient. L'École d'état-major des Forces canadiennes à Toronto forme des officiers du rang de capitaine en vue de tâches d'état-major communes à toutes les armes.

LA GUERRE À L'INFLATION

Déclaration du ministre des Finances, Monsieur E.J. Benson, à la Chambre des communes, 13 janvier:

Dans le cadre de l'effort national visant à freiner l'inflation, la Commission des prix et des revenus s'attache à obtenir le soutien du monde des affaires et des groupes professionnels afin de mettre sur pied un programme tendant à limiter l'augmentation des prix et les frais des services. Pour qu'un progrès sensible puisse être réalisé dans ce sens, cette étape initiale sera suivie d'efforts destinés à contenir les augmentations de salaires, de traitements et d'autres éléments de coût qui influent sur les prix. Cela contribuera à rétablir l'équilibre entre le montant global des revenus liquides et la quantité totale des biens et services produits dans l'économie.

Il importe que d'importantes modifications discrétionnaires des prix soient évitées sur le marché canadien tandis que ces discussions ont lieu. De telles augmentations des prix, même si elles sont projetées longtemps à l'avance, pourraient aisément être interprétées comme étant destinées à éviter l'examen qui suivra l'adoption d'un programme de restriction des prix.

Dans cette perspective, le Gouvernement a demandé aux producteurs de cuivre et aux chemins de fer de suspendre les changements de prix annoncés à la fin de l'année, ce qu'ils ont convenu de faire. Au nom du Gouvernement, j'ai également eu des discussions avec les représentants des deux banques qui avaient annoncé des augmentations de leurs taux d'intérêt sur les prêts aux consommateurs, remboursables par versement; ils ont également convenu d'accéder à la demande du Gouvernement de suspendre ces augmentations,

Je tiens à préciser que le Gouvernement adoptera la même attitude envers toutes propositions semblables visant à augmenter les prix d'ici le 1er mars.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE L'ESPACE

Le président du Comité du Conseil privé pour la recherche industrielle et scientifique, M. C.M. Drury, a annoncé la création d'un Comité interministériel de l'espace. M. D.W.R. McKinley, vice-président responsable des laboratoires du Conseil national de recherches, et M. J.H. Chapman, sous-ministre adjoint (Recherche) du ministère des Communications ont été élus respectivement président et vice-président, pour une période de deux ans. M. D.I.R. Low, du secrétariat des sciences du Bureau du Conseil privé, assumera les fonctions de secrétaire.

Le nouveau Comité a été établi afin d'améliorer la coordination des travaux de planification ainsi que l'utilisation des ressources, et de favoriser le développement harmonieux de toutes les activités du Gouvernement fédéral dans le domaine spatial. A l'heure actuelle, l'activité spatiale du Gouvernement fédéral est axée sur la recherche scientifique, la défense, les communications, la gestion des ressources et la météorologie.

Il sera loisible au Comité de créer des sous-comités qui comprendront, au besoin, des représentants du Gouvernement, du monde des affaires et des universités. Le Comité est chargé de faire la revue de l'activité spatiale du Canada et de formuler des recommandations et des propositions concernant l'utilisation optimale des ressources et sa coordination, les intérêts nationaux, les besoins et les possibilités dans le domaine spatial ainsi que les moyens d'accroître la collaboration du Canada avec d'autres pays dans ce domaine.

Au moins une fois l'an, le Comité devra rendre compte de son activité au président du Comité du Conseil privé pour la recherche industrielle et scientifique.

LA RELÈVE DES TROUPES À CHYPRE

Le 1er bataillon du Régiment royal canadien doit relever à la fin de mars 1970 le 2e bataillon du Régiment des Black Watch (Royal Highland Regiment) du Canada à Chypre. Cette relève s'effectuera à la suite de l'annonce faite récemment faisant état du prolongement jusqu'au 15 juin 1970 du mandat des Nations Unies pour l'envoi de Forces de l'ONU à Chypre.

Quelque 524 soldats comprenant des troupes de soutien, de la base de London (Ontario) des Forces armées canadiennes, seront aéroportés sur Chypre au moyen d'avions des types *Yukon* et *Hercules*.

Les 511 membres du Régiment des Black Watch pour leur part reviendront à la base de Gagetown (Nouveau-Brunswick) des Forces armées canadiennes.

Le contingent canadien exerce sa surveillance dans la région de Kyrenia, à Chypre, sur un territoire de 55 milles carrés qui s'étend de la capitale, Nicosie, vers le nord jusqu'à la côte de la Méditerranée.

Des troupes canadiennes sont engagées dans des opérations de maintien de la paix à Chypre depuis l'arrivée du premier contingent des Nations Unies en 1964. Depuis, la relève des troupes se fait tous les six mois.